

FINANCE ET ÉNERGIE : éléments de réflexion

Sous l'impulsion des politiques européennes ultralibérales et de courants de pensée financés par les lobbies des opérateurs de l'énergie, nous assistons à une privatisation accélérée des biens communs et en particulier de l'énergie. Cette privatisation s'inscrit elle-même dans un mouvement général de financiarisation de tous les secteurs de la société. Quels en sont les effets ?

1. Les avantages exorbitants des opérateurs :

Les industriels du secteur énergétique bénéficient d'avantages exceptionnels, plus particulièrement en ce qui concerne les énergies dites renouvelables (EnR). L'éolien est la seule industrie pour laquelle toute la production est obligatoirement achetée pendant 15 ans et ce à un prix largement au-dessus de celui du marché (plus de 82 euros le MWh, le prix moyen du marché tournant autour de 50 euros et celui de la production nucléaire étant de 28- 32 euros le MWh).

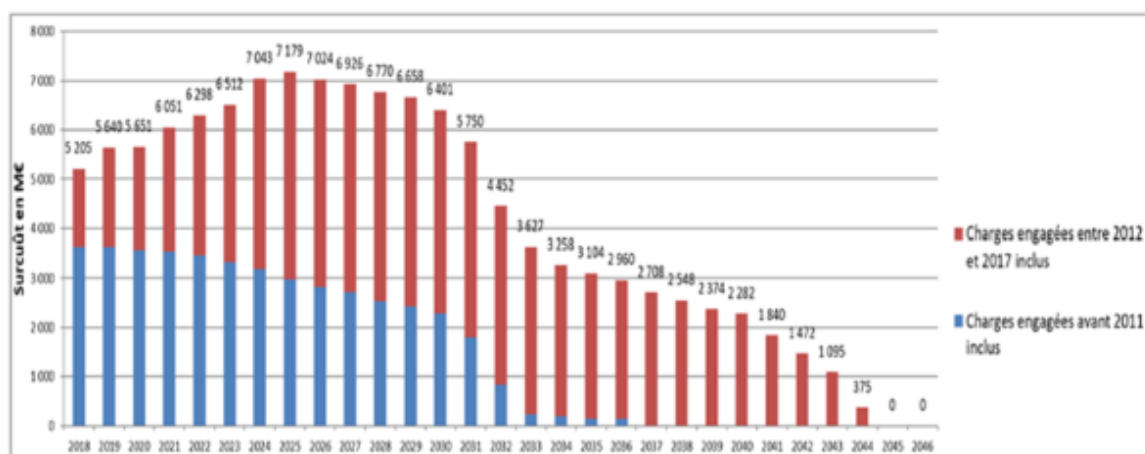
Cet avantage lui assure une rentabilité exceptionnelle. Il est d'autant plus exorbitant que l'efficacité de l'éolien ne fait pas vraiment sa preuve aux plans technique, économique et environnemental. La suppression de cet avantage, comme le reconnaît l'OFATE (office franco-allemand pour la transition énergétique) ferait imploser cette bulle spéculative et se multiplier les friches d'éoliennes.

Le coût économique de cette politique commence à inquiéter la Cour des Comptes (rapport publié le 18 avril 2018). Ce coût est automatiquement répercuté sur les contribuables et sur les consommateurs par l'augmentation constante du prix de l'électricité et pour partie par des taxes, déguisées sous forme de contributions diverses qui s'y rattachent. Sous des appellations diverses, ces taxes affectent le prix des carburants et combustibles, et ont été à l'origine du mouvement des gilets jaunes.

Analyse des coûts de la PPE 2019-2028 :

Selon la Cour des Comptes, les engagements déjà pris par l'État avant la fin 2017 représentent: 67 Mds €, répartis à raison de 6 et 7 Mds €/an jusqu'en 2035. Le projet de PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie) en gestation devrait voir ces engagements doublés, ce qui couvre également les appels à projets pour l'éolien offshore.

Graphique n° 9 : prévision d'évolution des dépenses à venir au titre des engagements pris jusqu'à fin 2017 (soutien aux EnR électriques, et au biométhane injecté)



Les promoteurs éoliens bénéficient d'une partie des sommes engagées au titre de la transition énergétique - ce sont en fait des aides publiques - alors qu'ils sont parfaitement capables de faire appel à des financements privés. L'avantage pour eux c'est qu'ils n'auront pas à les rembourser et pourront utiliser à leur gré leurs bénéfices hors de France, voire dans des paradis fiscaux

C'est d'autant plus inacceptable que « en même temps » la France est surendettée : dès lors, tout engagement massif d'argent dans le secteur de l'énergie a pour résultat que cet argent ne sera plus disponible pour d'autres mesures plus efficaces en matière de décarbonation, de qualité de vie et d'emploi,

comme l'isolation énergétique des bâtiments, ou à l'équipement du pays sur d'autres enjeux : la santé, le ferroviaire, le remboursement de la dette ...

Enfin, l'investisseur éolien paye une petite partie des frais de raccordement au réseau, mais pas les centrales « gardées en réserve » (des centrales au gaz à cycle combiné) chargées de compenser l'intermittence de l'éolien, ni les frais de gestion du réseau « intelligent » indispensable à la gestion instantanée de cette intermittence. Ces deux catégories de frais sont à charge de RTE qui les répercute sur le coût de l'électricité, et donc en fin de compte sur le consommateur final : il s'agit donc d'un soutien indirect au profit des investisseurs éoliens.

Tout ceci n'évoque que trop l'adage : « Privatisation des profits, socialisation des pertes »

Les coûts de la PPE de 2019 à 2028, au seul niveau national

hors les EPR, hors investissements privés pour autoconsommation

hors les aides à la rénovation énergétique des bâtiments, hors les accompagnements des Régions

objets	capacitaire à créer PPE (GW)	coût unitaire y compris raccordement (m€/ MW)	montants à mobiliser (m€) en fourchettes	COUT TOTAL (m€)	mode de financement
SOUTIENS PUBLICS NOUVEAUX PROJET DE PPE				50 000	117 Mds financés par TICPE et autres taxes
SOUTIENS PUBLICS DÉJÀ ENGAGÉS réf. Cour des Comptes 18-04-18				67 000	
CREATION DES CAPACITAIRES EnR ET RESEAUX :					250 à 300 Mds empruntés sur les marchés financiers La France étant surendettée, ces 250 à 300 Mds ne seront plus disponibles pour d'autres usages prioritaires dans l'économie française (santé, ferroviaire, rénovation thermique des logements, ...) créant des emplois en France et non à l'étranger
éolien terrestre (<i>électricité</i>)	20	2,5 à 3	50000 - 60000	50000 - 60000	
éolien en mer - mix posé/flottant (<i>électricité</i>)	6	8 à 12	48000 - 72000	48000 - 72000	
photovoltaïque (<i>électricité</i>)	30	2 à 2,6	60000 - 78000	60000 - 78000	
micro-hydraulique (<i>électricité</i>)	1	6 à 8	6000 - 8000	6000 - 8000	
hydraulique - STEP (stations pompage)	1,5	1,5	2,25	2,25	
biomasse (<i>chaleur</i>)	11	1	11000	11000	
déchets, datacenters ... (<i>chaleur et cogénération</i>)	3	8	24000	24000	
biogaz (<i>chaleur</i>)	3,5	8	28000	28000	
géothermie (<i>chaleur</i>)	1	5	5000	5000	
démonstrateurs de puissance power to gas	0,1	2	200	200	
SOUS-TOTAL capacitaires et raccordements :	77,1		234450 - 288450	234450 - 288450	
Turbines à gaz pour assurer la substitution aux EnR intermittentes	25	0,6	15000	15000	
sources :			TOTAL :	366450 - 420450	
- soutiens publics : dossier PPE (réévalué car niveaux sous-estimés), Cour des Comptes				366 Mds € : 41 Mds €/an représentant 1450 €/ménage/ an pendant 9 ans	
- capacitaires EnR et réseaux :				420 Mds € : 47 Mds €/an représentant 1650 €/ménage/ an pendant 9 ans	
capacités à créer : dossier PPE					
coûts unitaires : http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/couts_energies_renouvelables_en_france_edition_2016.pdf					
autres données : littérature scientifique					

Total des engagements au niveau national :

Entre 366 et 420 Mds €, soit entre 41 et 47 Mds € par an, soit encore entre **1450 et 1650 €/ ménage et par an pendant 9 ans**, rien que pour les EnR et sans compter les investissements privés, ni le coût des EPR, ni les coûts cependant prioritaires de la rénovation énergétique. A cela il conviendra d'ajouter une part des investissements complémentaires spécifiques de la région Occitanie, partiellement inclus dans les coûts précédents.

Est-ce vraiment là l'avenir financier que l'on réserve à notre pays, pour aboutir finalement à un environnement et à un cadre de vie fortement dégradés ?

1 bis. Les risques pour le consommateur :

Le consommateur est le premier impacté par cette politique financière qui n'est autre qu'un grand gaspillage au nom de l'écologie : paradoxe d'autant plus étonnant que nulle part n'est citée dans le projet de PPE, la protection de l'environnement, et que cette PPE est totalement dépourvue d'évaluation environnementale préalable, et encore moins d'évaluation de sa conformité aux objectifs de développement durable (repris dans l'Agenda 2030 de l'ONU, texte signé par la France). Cette politique financière aura en effet pour résultat annoncé sous 15 ans un doublement des prix de l'électricité. Dès 2019, les prix vont augmenter de près de 6%. Tout comme en Allemagne, dont la France semble imiter la trajectoire « vertueuse » en matière de transition énergétique, cette augmentation du coût de l'électricité va inmanquablement provoquer une explosion de la précarité énergétique pour les personnes socialement les plus vulnérables.

L'opérateur public historique EDF avait en outre pour mission de garantir une qualité technique du courant (pas de coupures intempestives, stabilité en tension et fréquence) et une sécurité d'approvisionnement pour la Nation. Avec les nouveaux opérateurs fournisseurs d'énergie intermittente et imprédictible, on s'oriente vers des coupures techniques liées à l'intermittence, et à des « effacements », soi-disant volontaires, qui ne sont en fait rien d'autre que des délestages imposés par l'opérateur. Plutôt que d'avoir un producteur (d'électricité) qui s'adapte à la demande, on veut donc faire l'inverse. L'innovation technologique en matière d'énergie devrait améliorer notre empreinte carbone, sécuriser notre approvisionnement énergétique, ne

pas entraîner d'augmentation excessive des coûts et réduire la fracture énergétique : c'est tout le contraire se produit avec le développement irraisonné des EnR.

2. Les concessions hydrauliques :

Les directives européennes invitent l'État à confier par appel d'offre au privé l'exploitation des installations hydroélectriques jusqu'ici majoritairement concédées à l'opérateur public EDF. L'électricité hydraulique est la moins chère, entre 20 et 30 €/MWh, c'est donc la plus rentable et un objet de convoitise majeur.

Jusqu'à présent les gestionnaires étaient tenus d'optimiser à la fois la production électrique, le maintien d'étiage des cours d'eau, la réponse aux usages agricoles (irrigation) et touristiques, et d'assurer la maintenance et la sécurité des installations. Les concessionnaires privés seront tentés de se libérer de ces diverses obligations et d'optimiser leurs marges en réduisant au minimum l'entretien des barrages. Pourtant l'article 106 du traité européen stipule que *l'application des règles ne doit pas faire échec à la mission particulière impartie aux entreprises d'intérêt général.*

Le revenu des barrages français représentant 1.25 milliard €/an, comme ce fut le cas des autoroutes les citoyens risquent d'assister une fois de plus à la privatisation des profits et de subir la socialisation des pertes. Et l'on peut éprouver les plus grandes craintes sur la capacité des nouveaux concessionnaires à assurer une maintenance de qualité et une sécurité durable.

3. Les projets dits participatifs :

Avec la « participation citoyenne » aux projets d'énergie renouvelable, comme par exemple l'« éolien participatif », la PPE a pour but avoué de favoriser l'acceptabilité d'installations industrielles fortement rejetées par les populations rurales. Cette participation a pour effet de transformer le citoyen en petit porteur financier de projets qui se chiffrent en dizaines de millions d'€, dans lesquels le capital est détenu majoritairement par de gros investisseurs qui attendront le retour sur investissement pour se rembourser, avec une marge bénéficiaire, jamais réinvestie localement.

Les placements des citoyens-actionnaires dans les énergies renouvelables semblent attractifs, avec des taux de rentabilité de 6,5% dépassant ceux des produits d'épargne. Mais il ne faut pas ignorer que cette rémunération repose sur la taxation de l'électricité. Le « participatif » engage donc le citoyen dans le programme de financiarisation de l'énergie, au dépend de l'intérêt général.

4. Les collectivités :

Appâtées par la « manne » fiscale associée à l'éolien industriel, les collectivités n'échappent pas au même processus qui contribue à la disparition progressive d'un service public de l'énergie et de privatisation des profits.

Elles sont en outre tentées - et même incitées - à se tourner soit vers des prises de participation directes dans des projets (des projets à risques) alors que ce n'est pas leur mission, soit vers des formules dites de « tiers-investissement », ce qui signifie : confier tout ou partie de la charge financière d'une opération à un investisseur qui sera fondé à réclamer des dividendes. Dans les deux cas cela signifie prendre le risque de réduire l'autonomie juridique et patrimoniale et la capacité des collectivités à assurer leurs missions d'intérêt public local.

